



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 juillet 2018

n° 136-18 C

Objet : *Reprise de la SEM des Bauges, société d'exploitation de la station touristique et de loisirs des Aillons-Margériaz*

• date de convocation le 13 juillet 2018

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi dix-neuf juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à La Motte-Servolex, salle Les Pervenches, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Suzanne Boucher
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Jean-Michel Picot
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Luc Meunier
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Jean-Luc Deye
Saint-Jean-d'Arvey	Adeline Vincent
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Bernard Januel - Maryse Fabre

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Michel André à Xavier Dullin - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Josiane Beaud à Michel Dantin - de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Marc Chauvin à Lionel Mithieux - de Nathalie Colin-Cocchi à Sylvie Koska - de Jean-Claude Davoine à Isabelle Rousseau - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Patrick Roulet - de Bernadette Laclais à Albert Darvey - de Christian Papegay à Muriel Jeandet - de Pierre Perez à Benoit Perrotton - de Daniel Roचाix à Jean-Maurice Venturini - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Françoise Van Wetter à Jean-Michel Picot

• conseillers excusés : 8

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean - Claudette Levrot-Virot

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 19 juillet 2018

délibération n° 136-18 C

objet **Reprise de la SEM des Bauges, société d'exploitation de la station touristique et de loisirs des Aillons-Margériaz**

Xavier Dullin, président, rappelle que grâce au plan neige lancé par l'Etat, la station des Aillons-Margériaz a été créée en 1964 pour développer le tourisme des sports d'hiver au coeur du Parc naturel régional des Bauges. Elle a densifié son offre avec le domaine du Margériaz dans les années 1980 pour satisfaire la clientèle de proximité en quête d'un site d'apprentissage du ski alpin.

La station des Aillons-Margériaz est ainsi constituée de deux sites, Aillons-Margériaz 1000 situé entre 1 000 et 1 540 m d'altitude sur le versant nord-ouest du mont Pelat (1 543 m) et le site d'Aillons-Margériaz 1 400 situé entre 1 400 et 1 845 m d'altitude sur les pentes nord-est du mont Margériaz (1 853 m). Ces deux sites sont séparés d'environ 12 km, isolant l'offre et l'exploitation du domaine en deux sites distincts.

Le Syndicat d'aménagement et de gestion d'Aillons-Margériaz (SAGAM), syndicat intercommunal à vocation unique, composé des communes d'Aillon-le-Jeune, Aillon-le-Vieux et Sainte-Reine, est l'actuelle autorité organisatrice des remontées mécaniques et des domaines skiables d'Aillons-Margériaz. Le SAGAM (79,2 % Aillon-le-Jeune 5 représentants, et 19,8 % Aillon-le-Vieux 5 représentants, Sainte-Reine, 1 % et 1 représentant) a confié, dans le cadre d'une délégation de service public, l'exploitation des domaines skiables à la SEM des Bauges jusqu'au 31 août 2022, de type affermage à risques et périls depuis 1991.

1. La nécessité de convertir le modèle économique et touristique

Le modèle historique de la station, principalement axé sur le tout ski, a développé économiquement et touristiquement ce territoire et généré de nombreux emplois. Faisant face au changement climatique et la raréfaction de la neige, son économie souffre de plusieurs années de graves insuffisances structurelles la plaçant dans l'incapacité de :

- financer ses charges d'exploitation des remontées mécaniques,
- recouvrer les dettes accumulées par les années déficitaires en neige. Actuellement, il y a 350 k€ d'impayés auprès de l'URSSAF, la TVA et la taxe sur les remontées mécaniques,
- financer les charges d'entretien et de visite de sécurité des téléportés, la station comptant 3 télésièges entrant en période de visites quinquennales,

L'intéressement de la SEM Bauges lié au modèle d'affermage ne permet plus au SAGAM déléguant de financer la remise à niveau des appareils et procéder aux investissements nécessaires à la constitution d'une nouvelle offre attractive et diversifiée.

En conséquence, le SAGAM est à ce jour sous tutelle de la Chambre régionale des comptes, tandis que la SEM des Bauges est en procédure de sauvegarde sous contrôle judiciaire d'un administrateur.

Sans refondation de nouvelles bases économiques, techniques et marketing, la station est vouée à périr à très court terme et encourt le risque dès l'hiver prochain d'une liquidation judiciaire et d'une dévitalisation sans espoir de nouvel élan dont les conséquences brutales sur l'emploi et l'économie touristique seront irréversibles.

2. Une opportunité de régénération économique exemplaire pour un territoire touristique de moyenne montagne

A la faveur d'un audit marketing, technique et financier mené en 2016, la Communauté d'agglomération a inscrit l'exigence de repositionnement progressif et audacieux des stations des Bauges de son territoire au coeur de son schéma de développement touristique approuvé en Conseil communautaire du 13 juillet 2017 pour en régénérer l'économie dans le principe d'une annualisation plus forte de sa production, d'une offre plus attractive et diversifiée ancrée sur les ciblages fixés par chacun des sites.

Les composantes du projet de conversion touristique des Aillons Margériaz sont fondées sur 3 axes stratégiques forts.

Axe 1 : Diversification touristique et des loisirs pour un modèle toutes saisons

Les innovations récentes et démarches avant-gardistes ont toutes démontré tout le bien-fondé de la diversification des activités de bien-être et outdoor dans les stations et territoires touristiques de moyenne montagne, se traduisant par la recherche d'une économie annualisée de la consommation et en conséquence de l'hébergement touristique.

Il existe actuellement une offre estivale minimale à Aillons-Margéraz 1000 mais insuffisante pour conforter un véritable positionnement et une offre suffisamment attractive. De plus, certaines activités présentent des fragilités réglementaires à régulariser.

Quant à l'hiver, aucune autre réelle alternative au ski alpin n'est offerte à l'exception de l'activité de chiens de traîneau et de randonnée en raquettes. L'offre ski est par ailleurs très dégradée par le profilage insuffisant de certaines pistes et la vétusté avancée du parc des remontées mécaniques de 22 ans sur Aillons-Margéraz 1000 et 30 ans sur Aillons-Margéraz 1400.

La diversification s'articule sur la création de ces offres manquantes :

- un nouveau stade de glisse (toboggan / luge / tyroliennes) toutes saisons, sécurisant le ski d'apprentissage l'hiver,
- la scénarisation d'un nouveau produit attractif, récréatif et ludique toutes saisons : « le village mountains des lutins »,
- la requalification du centre-station d'Aillons-Margéraz 1000 et du centre d'accueil en bâtiment totem emblématique dans une logique d'animation touristique et d'espace partagé pour la valorisation et la promotion des pratiques de loisirs, événementielles, artisanales et culturelles de la station,
- la station Expériences Trail et Expériences Ski de randonnée,
- la reprise technique de la cascade de tyroliennes pour la rendre plus attractive et fonctionnelle,
- le développement de l'activité VTT et VTT électrique, activité en forte croissance,
- la requalification de la piscine en espace d'apprentissage et aqualudique (projet communal).

Axe 2 : Amélioration de l'offre hivernale pour un gain d'attractivité

Le site d'Aillons-Margéraz 1000 devient un espace éducatif et ludique de glisse en partie basse (secteur Rochettes), et un espace d'apprentissage du ski de randonnée (secteur Rochettes et secteur mont Pelat renaturé), constituant une véritable offre de produit.

L'altitude plus basse d'Aillon-Margéraz 1000 ainsi que le manque de fréquentation de certaines remontées incitent en effet à requalifier l'offre vers une pratique plus éducative (ski débutant) et ludique pour bénéficier d'une offre cohérente en lien avec l'activité socio-éducative (classes de découverte), transférant les forces de skiabilité alpine vers Aillons-Margéraz 1400. La pratique de ski de randonnée, en développement et donc à fort potentiel, est valorisée par des aménagements mais aussi par l'offre "Expériences Trail" se déclinant l'hiver en "Expériences Ski de randonnée".

Cette requalification passera par les aménagements suivants :

- démontage de 2 téléskis (dont 1 déjà à l'arrêt),
- reconditionnement et redéploiement du télésiège du mont Pelat sur Aillons-Margéraz 1400,
- sécurisation potentielle en neige de culture de la partie basse du télésiège des Rochettes,
- création d'une piste verte (basculement en piste verte de la piste "la Sciaz" reprofilée),
- création d'un espace glisse été/hiver,
- création d'un lâcher intermédiaire au télésiège du Combe aux Biches pour développer l'offre d'apprentissage aux enfants,
- utilisation des pistes renaturées du secteur mont Pelat pour développer un pôle d'apprentissage du ski de randonnée,
- mise en place de navettes régulières entre les sites sur l'ensemble de la saison hivernale, y compris en période scolaire pour améliorer les flux entre les deux sites.

Cette requalification pensée engagera prioritairement la diversification toutes saisons d'Aillon 1000 puis du fait des délais réglementaires le repositionnement des équipements.

Axe 3 : Evolution de la gouvernance des stations

Les actuels modèles juridiques et économiques ont démontré leur obsolescence et leur inadaptation en réponse aux nouveaux besoins de la clientèle touristique et de proximité. Une nouvelle approche économique et marketing est à envisager sur un périmètre massif, et non plus station. Il est ainsi proposé d'installer une autorité organisatrice unique réunissant Grand Chambéry et Grand Lac autour d'un exploitant unique pour la gestion des deux domaines des Aillons-Margériaz et Savoie Grand Revard. Cette nouvelle gouvernance serait à même d'implanter et de promouvoir à l'échelle du massif le projet de renouvellement de l'offre touristique destiné à pérenniser et à régénérer le modèle économique, avec l'appui des offices de tourisme intercommunaux.

Le syndicat mixte Savoie Grand Revard (SGR) serait transformé en syndicat mixte des stations des Bauges avec élargissement de périmètre d'action et compétences nouvelles pour intégrer la compétence domaine skiable et des loisirs toutes saisons des Aillons-Margériaz.

Le syndicat mixte dit "à la carte" permettrait :

- la mutualisation des fonctions supports (direction, ressources humaines, finances...),
- une force de promotion accrue grâce aux concours des offices de tourisme intercommunaux de Grand Lac et Grand Chambéry,
- une gestion contrôlée et accompagnée par Grand Chambéry,
- la représentation des élus des communes touristiques des Bauges désireuses d'y siéger.

3. Résultats attendus

Sur le plan de la qualité de service et de l'offre touristique et des loisirs

- Le développement des séjours de courtes et moyennes durées destiné à conforter l'hébergement à Aillons-Margériaz 1000.
- Le développement du nombre de journées skieurs de 150 000 à 170 000 en cas de mauvaise saison et à 190 000 minimum les bonnes années.
- Moins d'attente aux remontées mécaniques.
- Accès et stationnement mieux signalés, plus rapides. Marche à pied limitée entre la zone de stationnement et le front de neige.
- Augmentation du kilométrage des pistes de ski sur le secteur d'apprentissage.
- Nouvelle offre de ski débutant à Aillons-Margériaz 1000 pour sécuriser le fonctionnement des classes découverte et l'activité ESF.

Sur le plan socio-économique et financier

- Une hausse du chiffre d'affaires "été" qui va peser 20 % de l'activité sur le même périmètre de la station des Aillons-Margériaz en 2021/2022, contre 3 % actuellement.
- Un gain significatif de l'hiver par le renforcement du site d'Aillons-Margériaz 1400 et une réduction des pertes d'Aillons-Margériaz 1000.
- Un excédent brut d'exploitation qui reste bon et maîtrisé intégrant les charges d'investissement nécessaires pour la modernisation et l'adaptation des sites.
- Une hausse faible des charges de personnel grâce aux redéploiements opérés.
- La préservation des emplois dans le cadre du plan de reprise et de diversification.

4. Le financement de cette reprise

Ce plan de reprise s'accompagne d'investissements importants de 6 millions d'euros minimum (en attente de chiffrage complet) dont :

- 3 millions d'euros pour la diversification en modèle 4 saisons (maison d'accueil station, piste VTT des Rochettes, espace jeux, reprise cascade tyroliennes, via ferrata, mountain lutins, pôle gliss Aillons été / hiver, belvédère mont Pelat...).
- 3 millions d'euros pour conforter l'hiver (réaménagement du dispositif des remontées mécaniques, élargissement et création d'une piste verte Sciaz, meilleur accès du parking bas de Margériaz au téléporté...).

L'ensemble des collectivités sont partenaires dans ce projet : Etat, Région, Département et Communauté d'agglomération.

Le modèle économique de la station (périmètre Aillons-Margéraz seulement) a été construit en intégrant les dotations aux amortissements (y compris ceux du SAGAM actuel), le financement des charges d'investissement pour les obligations réglementaires et sécuritaires mais aussi les adaptations et améliorations fonctionnelles. La capacité d'autofinancement confirme la solidité du modèle.

Les subventions mobilisées pour porter les investissements de la station sont de :

- 80 % sur les opérations de diversification touristique,
- 30 % sur les opérations neige (hors neige de culture, étude à venir),
- 0 % sur les remontées mécaniques.

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le plan de reprise de la SEM des Bauges par la Communauté d'agglomération,

Article 2 : **approuve** le schéma d'aménagement,

Article 3 : **approuve** le dépôt de cette offre devant le tribunal de commerce,

Article 4 : **approuve** le principe d'une organisation publique unique regroupant toutes les stations des Bauges dans un syndicat à la carte afin de gagner en productivité (service d'appui) et en efficacité commerciale (tarifs cohérents, marketing),

Article 5 : **autorise** le président à solliciter le syndicat mixte Savoie Grand Revard pour l'évolution de son périmètre à élargir,

Article 6 : **s'engage** à la mise en œuvre, sur la durée, de ce plan afin de garantir le soutien des institutions et collectivités partenaires.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 136-18 C

Objet de l'acte : Reprise de la SEM des Bauges, société d'exploitation de la station touristique et de loisirs des Aillons-Margériaz

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 1 - Cadre institutionnel: création, modifications statutaires, définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées, transformations, fusion, dissolution

Date de l'acte : 19 juillet 2018

Annexe : Diapo- projet de reprise SEM des Bauges;Diapo - projet aménagement Aillons Margeriaz;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180719-lmc1H21161H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21161H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juillet 2018

Date de réception en Préfecture : 20 juillet 2018